# VIRBACIDE DH®

## DÉSINFECTANT CONCENTRÉ HAUTE PERFORMANCE HOMOLOGUÉ

Réf. VRB02

## PROPRIÉTÉS

**VIRBACIDE DH** est formulé à partir de sels d'ammonium quaternaires (chlorure de didecyldiméthyl ammonium à 28 g/L, chlorure d'alkydiméthylbenzyl ammonium à 100 g/L) et d'un aldéhyde, le glutaraldéhyde à 100 g/L.

**VIRBACIDE DH** réunit toutes les qualités qu'un désinfectant de haut niveau doit posséder. Son très large spectre d'activités (bactéricide, fongicide, sporicide et virucide) permet de satisfaire efficacement aux exigences de la désinfection.

**VIRBACIDE DH** répond aux normes AFNOR suivantes :
• Virucide selon la norme NFT 72181 et EN 14476 en 30 mn de contact à la concentration de 2%.
• Bactéricide selon les normes NFT 72301 et EN 1276 en 5 mn de contact à la concentration de 0,25%.
• Fongicide selon la norme EN 1650 en 15 mn de contact à la dose de 2%.

**VIRBACIDE DH** est particulièrement efficace contre les bactéries gram+ et gram-, mycobactéries, listéria, moisissures et levure, virus HCC, virus H1N1, myxomatose, peste porcine et bactériophages.

*NB : le VIRBACIDE DH est efficace vis-à-vis des virus grippaux, notamment le virus H5N8, et a été testé sur H1N1 à titre de référence adaptée aux essais en laboratoire.*

**VIRBACIDE DH** est homologué (homologation n° 2000161®) pour tous les traitements (bactéricide, fongicide, virucide) du matériel d'élevage et de transport des animaux, des bâtiments d'élevage (sols, murs, mangeoires, pédiluves). Il peut être pulvérisé sur les surfaces en présence des animaux.

**VIRBACIDE DH** est conforme à l'arrêté ministériel du 08/09/99 relatif aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact avec les denrées alimentaires. Il est recommandé pour la désinfection des locaux, des installations

## LES + PRODUITS

**HOMOLOGATION N° 2000161**

**EFFICACE SUR LE CORONAVIRUS**

**UTILISABLE EN PRÉSENCE D'ANIMAUX**

**TRÈS LARGE SPECTRE D'ACTIVITÉS**

**TRÈS ÉCONOMIQUE**

**CONFORME AUX NORMES**

- NFT 72301
- NFT 72181
- EN 1276
- EN 14476
- EN 1650
- Arrêté du 08/09/99

**FABRICATION FRANÇAISE**

contact@yonn-hygiene.fr

sanitaires dans des domaines aussi variés que collectivités, crèches, maisons de retraite, écoles et lycées, ambulances, secteur médical…

**VIRBACIDE DH** est exempt en formol et glyoxal. C'est un biocide utilisé dans le cadre du règlement biocide 528/2012 pour l'usage **TP3** : produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire.

## DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

**VIRBACIDE DH** s'utilise dilué et s'applique en pulvérisation ou en trempage.
• Pour une action virucide : diluer à 2% et laisser agir 30 mn.
• Pour une action bactéricide : diluer à 0,25% et laisser agir 5 mn.
• Pour une action fongicide : diluer à 2% et laisser agir 15 mn.
Rincer ensuite à l'eau claire.

Traitement par thermonébulisation : 1,5 ml/m3 (temps de contact : 4 heures).

## PRÉCAUTIONS ET SÉCURITÉ D'EMPLOI

**Produit destiné à un usage professionnel.**

contact@yonn-hygiene.fr